



CSE et NAO: Récupérations des jours COVID

La Direction d'ADS fait payer aux salariés la note concernant les quelques jours de travail « perdus » pendant le confinement. Elle a mis au point un calendrier de récupération de toute nature sur les sites du Palays et de région parisienne, en fonction des statuts (mensuel ou cadre au forfait), des activités. Pour la CGT, l'entreprise doit maintenant se montrer solidaire de ces salariés et abandonner ce calendrier kafkaïen de récupération. Car certains salariés se retrouvent à devoir récupérer des jours alors même qu'on les a placés en chômage partiel. La CGT demande **l'amnistie de ces jours à récupérer**. C'est un des messages que la CGT portera, entre autres, lors des Négociations Annuelles Obligatoires, avec la revalorisation des salaires. Car dans une entreprise dont les marchés souffrent peu de la crise COVID, l'austérité salariale n'a aucun sens.

Négociation groupe Prévoyance



Nos régimes actuels sur les frais de santé et la prévoyance sont fortement bénéficiaires, nos réserves sont plafonnées et **c'est environ 50 millions € sur les 5 dernières années qui sont perdus pour les salariés Airbus**. La CGT a demandé une négociation pour remettre à plat le contrat IPECA qui date de ... 2006. **Le contrat actuel est différent pour les cadres et les non-cadres** : les cotisations sont différentes et les prestations prévoyance « gros risque » sont inférieures pour les non-cadres. La couverture santé est identique.

La CGT revendique une harmonisation des prestations de prévoyance (décès, invalidité, arrêts maladie). **Les marges de manœuvre financière permettent nettement d'aligner la prévoyance non-cadre sur celle des cadres**. D'autres paramètres importants sont à négocier : dispenses, cotisation famille ou « isolé », amélioration de prestations...
Ecrivez-nous sur le sujet.

CSE-C. Réorganisation pour les équipements spatiaux

La réorganisation des équipements spatiaux, qui touche le site d'Elancourt (ingénierie et production électronique) et de Toulouse (projet, ingénierie et AIT) est reportée en début 2021. La situation actuelle, basée sur une stratégie tournée vers l'externalisation de la production inertiel de Toulouse est risquée en particulier sur les activités de test et de calibration. Elle menace l'emploi, mais surtout, elle fait fi des compétences acquises et des moyens industriels qui ont parfois permis de palier à des problèmes techniques importants. Dans cet objectif de réduction des coûts de la production, on oublie les efforts que les salariés d'Astrium puis AIRBUS ont dépensés pour faire aboutir certains projets. L'expérience acquise est simplement perdue ! Une partie des compétences critiques part ainsi à la sous-traitance, elle pourrait faire cruellement défaut dans le futur et pose des risques de qualité importants.

Suppression de postes à ADS et ADS Geo : le non sens économique

Lors du comité Européen du 19 juin 2020, la Direction d'AIRBUS DS a accentué le plan de suppression de postes en cours depuis janvier 2020. Pour la partie spatiale et ADS en France, ce sont maintenant **464 postes** qui disparaîtront pour « améliorer » la compétitivité. Pour la CGT, c'est tout le contraire qui risque d'arriver. Les risques liés à la perte de compétence dans les entreprises touchées pourraient au contraire provoquer des difficultés pour les projets en développement... alors même que la Direction pointait en début d'année les difficultés de certaines équipes concernant les livraisons ADS. **Totalement incohérent !** Et maintenant, coté avion, ce sont 5000 postes qui sont à supprimer. Il faut cesser le massacre de nos emplois ! Mobilisons-nous avec force.

Télétravail : Pour une négociation dans l'entreprise

Pour tenir compte du travail à distance effectué par de nombreux salariés AIRBUS pendant le confinement, le groupe va ouvrir au 4ème trimestre 2020 une négociation avec les syndicats pour revoir l'accord de télétravail. A AIRBUS D&S, plus que partout ailleurs dans le groupe, la grande majorité des salariés ont exercé leurs activités et leur travail à distance de mars à juin 2020.

La CGT revendique qu'une négociation spécifique à AIRBUS Defence & Space soit aussi menée pour tenir compte de cette réalité



de terrain. La CGT y portera comme revendication un véritable droit à la déconnexion : pour que l'équilibre vie perso/vie pro soit vraiment garanti.

D'autres

revendications seront aussi portées : participation de l'employeur, conditions de télétravail...

Statut Cadre : la CGT signe l'accord national interprofessionnel

Depuis la disparition du régime de retraite spécifique des cadres, l'AGIRC, la CGT et les autres organisations syndicales demandaient au travers de cette négociation une vraie reconnaissance du statut de l'encadrement. Malgré les réticences du MEDEF, **la stratégie d'union syndicale a permis d'obtenir un accord équilibré. Il sera un vrai point d'appui pour la reconnaissance de ces salariés très qualifiés.**

En particulier, la négociation de notre convention collective devra en tenir compte, et ne pas permettre la qualification uniquement au poste de travail, sans reconnaissance des diplômes et expériences acquises. C'était malheureusement le sens du texte en cours coté UIMM (le patronat de la métallurgie). L'UIMM doit revoir sa copie pour tenir compte de ce statut cadre enfin négocié.

CSE-E : gestion des risques et conditions de travail

Les activités de mise en œuvre des moyens de test en vide thermique cumulent les risques professionnels et la pénibilité. La CGT avait réussi à obliger la Direction à mettre en place des rythmes légaux et moins dangereux en 5 équipes. La direction souhaite maintenant faire opérer un moyen d'essai par un seul opérateur (avec support éventuel de collègues dans un autre bâtiment), et ce, en 3x8, la nuit et les week-ends. L'ensemble du service est très inquiet de cette éventualité. La CGT, en lien avec les salariés impactés, a porté de nombreuses questions et réclamations, pour l'instant sans réponse. Pour la CGT, une telle réorganisation met à mal la sécurité des moyens d'essais et surtout des personnes. Elle utilisera les moyens à sa disposition pour assurer la sécurité et améliorer les conditions de travail des salariés.

Intéressement 2020 : accident dans le critère

La CGT était signataire de l'avenant à l'accord d'intéressement depuis 2011 définissant un critère opérationnel. Cette année, elle n'a pas signé : la Direction introduit en effet un critère de performance sur le taux de fréquence des accidents de travail. Il faudra donc, pour toucher la prime, que les salariés d'ADS n'aient pas trop déclaré d'accidents de travail sur l'année. Pour la CGT, **l'accidentologie doit être réduite par la prévention, et non par la sanction financière.** Pour cela, nous revendiquons davantage de personnel pour les équipes en charge de la sécurité (HSE) et un investissement pour moderniser nos moyens matériels. La sécurité est l'affaire de tous mais **c'est l'employeur (qui organise le travail) qui est responsable de la sécurité des salariés et non l'inverse.**



Si l'avenant 2020 de l'accord n'était pas valide, la prime existerait quand même, car c'est une prime européenne. Simplement, elle ne pourrait pas être considérée légalement comme une prime d'intéressement en France.